

DECISION N° 010 /D/MINEFOP/SG/DAG/ 2025 DU 19 JUIN 2025

Portant attribution à la Société NEW DISTRIBUTION Sarl (SONEDIS) BP : 2 441 Douala ; Tél : 677 110 182/695 064 915 du Marché, passé après l'Avis d'Appel d'Offres National Ouvert en Procédure d'urgence N°000001/AONO-PU/MINEFOP/CIPM/2025 du 28 avril 2025 pour la fourniture des équipements et matériels didactiques aux Centres de Formation aux Métiers (CFM) de BANDJOUN, d'EBEBDA et de MAROUA.

LE MINISTRE DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE :

- Vu la Constitution ;
- Vu la Convention d'Affectation N°CCM 127601 - P du 28 juin 2012 entre l'Agence Française de Développement et la République du Cameroun ;
- Vu la Loi n°2018/012 du 11 juillet 2018, portant Régime Financier de l'Etat du Cameroun et des Entités publiques ;
- Vu la Loi n°2018/011 du 11 juillet 2018 portant Code de Transparence et de la Bonne Gouvernance ;
- Vu la Loi n°2024/013 du 23 décembre 2024 portant loi de Finances de la République du Cameroun pour l'Exercice 2025 modifiée et complétée par l'Ordonnance N°2025/001 du 11 juillet 2025 ;
- Vu le décret n°2001/048 du 23 février 2001 portant organisation et fonctionnement de l'Agence de la Régulation des Marchés Publics ;
- Vu le décret n°2012/644 du 28 décembre 2012 portant organisation du Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle ;
- Vu le décret n°2013/159 du 215 mars 2013 portant le régime particulier du contrôle administratif des Finances Publiques ;
- Vu le décret n°2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;
- Vu le décret N°2019/001 du 04 janvier 2019 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
- Vu le décret n°2019/002 du 04 janvier 2019 portant réaménagement du Gouvernement ;
- Vu la Circulaire N°001/C/PR/MINMAP/CAB du 25 avril /2022 relative à l'application du code des Marchés Publics ;
- Vu la Circulaire n°00007/LC/MINMAP/CAB du 20 mars 2024 portant instructions relatives à la mise en vigueur des dossiers type d'Appels d'Offres, des Manuels, des Guides et Outils de facilitation de la passation, de l'exécution, du suivi et du Contrôle de la Régulation des Marchés Publics, induits par les réformes du Système des Marchés Publics ;
- Vu la Circulaire N°00013995/C/MINFI du 31 décembre 2024 portant instructions relatives à l'exécution de Loi de Finances, au Suivi et au Contrôle de l'Exécution du Budget de l'État et les Entités Publiques pour l'exercice 2025 ;
- Vu le Communiqué N°004/SG/PM du 27 juin 2025 portant désignation du Ministre de la Jeunesse et de l'Education Civique pour assurer la Continuité de service public au Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle ;
- Vu l'Avis d'Appel d'Offres National Ouvert en Procédure d'urgence N°000001/AONO-PU/MINEFOP/CIPM/2025 du 28 avril 2025 pour la fourniture des équipements et matériels didactiques aux Centres de Formation aux Métiers (CFM) de BANDJOUN, d'EBEBDA et de MAROUA ;
- Vu la Proposition d'attribution de la Commission Interne de Passation en date du 22 juillet 2025 ;
- Vu la lettre n°81/L/MINMAP/CCCM-AG/2025 du 27 août 2025 du Président de la Commission Centrale de Contrôle des Marchés des Approvisionnements Généraux émettant un Avis sur la proposition d'attribution
- Vu la lettre n°2025/YAO/CT/nnr/1381 – 25 du 03 octobre 2025 relative à l'Avis de non-objection sur la proposition d'attribution du marché susvisé,

D E C I D E

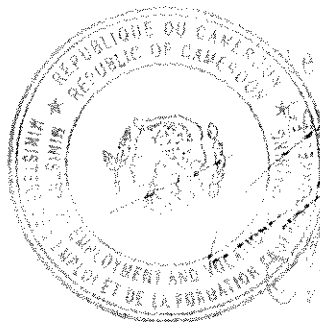
Article 1^{er} : La Société NEW DISTRIBUTION Sarl ; BP : 2 441 Douala ; Tél : 677 110 182/695 064 915 est désignée attributaire du Marché relatif à la fourniture des équipements et matériels didactiques aux Centres de Formation aux Métiers (CFM) de BANDJOUN, d'EBEBDA et de MAROUA pour un montant de sept cent dix-neuf millions six cent soixante-six mille deux cent (719 666 200) FCFA TTC, pour un délai de livraison de quatre (04) mois.

Article 2 : La présente décision sera enregistrée, publiée en français ou en anglais et puis insérée au journal des Marchés Publics de l'Agence de Régulation des Marchés Publics (ARMP). /-

Yaoundé, le 19 JAN 2006

AMPLIATIONS :

- MINMAP (Pour information);
- DG/ARMP (Pour publication et archive);
- CIPM/MINEFOP (pour information);
- COORDO/C2D/FP;
- CHRONOS/ ARCHIVES.



Le Ministre de la Formation Professionnelle et de l'Emploi

[Signature]